



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 25 octobre 2022.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

#### **Appel à projet 2023.**

L'appui à l'investissement local est une priorité du Gouvernement, et la DETR en constitue un instrument privilégié.

En 2022, dans le Cantal, 11 790 018 € ont permis de financer les projets de collectivités, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2021 (11 446 620€).

Au-delà de permettre aux collectivités de développer leurs services publics, le tourisme ou l'activité économique, d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants ou encore de préserver leur patrimoine, ces subventions constituent un réel levier pour l'économie cantalienne et participent à renforcer l'attractivité du territoire.

Afin de faciliter le dépôt des dossiers et d'optimiser les délais d'instruction, la saisie des demandes se fait via la plateforme "Démarches Simplifiées", à l'adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/detr-2023-cantal>

Par ailleurs, les services de l'Etat sont dès à présent mobilisés pour accompagner les collectivités dans la constitution de leurs projets.

Les dossiers sont attendus pour le 2 décembre 2022. Ils doivent s'inscrire dans une vision globale intégrée à un projet de territoire, tel que cela a été défini par la commission des élus, réunie le 17 octobre dernier. Plus particulièrement, ils doivent respecter la stratégie eau-air-sol, en prenant en compte notamment **la ressource et la qualité de l'eau, la rénovation énergétique des bâtiments publics**, ou encore **la revitalisation des centre-bourgs**.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC